

● ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Expédition de tournage affrétée

● PARTIE A – PARTIE

● DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Solheim Expeditions

HAFNARSTRAETI 12, REYKJAVIK,
CAPITAL REGION 101, ICELAND

● PARTIE B – PARTIE

● DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Nordlys Film Collective

TORGGATA 5, 0181 OSLO, NORWAY

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

● N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0102**

● DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

**26 octobre
2026**

● ÉMIS LE

10 août 2026

● DROIT
APPLICABLE

Lois d'Islande

Solheim Expeditions ehf.

Confidentiel — préparé pour Nordlys Film Collective. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0102

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0102

PARTIES

Solheim
Expeditions et
Nordlys Film
CollectiveDATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR26 octobre
2026

DURÉE

6 nuits

DROIT
APPLICABLE

Lois d'Islande

STATUT

Pour signature

EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

26 octobre 2026

La date à partir de laquelle la
divulgaration peut commencer

DURÉE

6 nuits

La confidentialité survit à
l'expiration

OBJET

Expédition de
tournage affrétéeUne expédition de tournage
d'aurores boréales de 6 nuits
en bateau affrété à travers le
cercle polaire arctique, pour
le documentaire polaire de
Nordlys Film Collective.

DROIT APPLICABLE

Lois d'Islande

Tribunal de district
de Reykjavik

PARTIES

Deux

Solheim Expeditions et
Nordlys Film Collective

01

Objet et contexte

Nordlys Film Collective dispose d'une seule saison d'aurores boréales et de six nuits affrétées pour obtenir les images dont son documentaire polaire a besoin – et les aurores boréales n'attendent pas la liste des plans. La mission de Solheim Expeditions est de placer le navire, et l'équipage, là où le ciel est le plus dégagé, chaque nuit sans exception.

Préambule

Nordlys Film Collective tourne un documentaire polaire centré sur les aurores boréales, et sa fenêtre de production tient tout entière dans un affrètement de six nuits pendant la saison des aurores de cette année. Une fenêtre de ciel dégagé manquée, une prise de vue par drone non autorisée ou un débarquement sur glacier qui n'a pas lieu peuvent priver le film d'images qu'il n'obtiendra tout simplement jamais.

Solheim Expeditions propose une expédition affrétée de six nuits à bord du Freyja, avec prévisions d'aurores boréales nocturnes et réajustement d'itinéraire en temps réel, deux sites de débarquement en front de glacier, une équipe de soutien au tournage, ainsi que tous les permis de drone et de parc national obtenus avant le départ. Les sections suivantes présentent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Solheim Expeditions

SOLHEIM EXPEDITIONS EHF. · KT.
460207-1690 / VSK 118742

Hafnarstraeti 12, Reykjavik, Capital Region
101, Iceland

expeditions@solheimexpeditions.com ·
+354 555 0123 · solheimexpeditions.com

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Nordlys Film Collective

NORDLYS FILM COLLECTIVE
(COOPÉRATIVE DE PRODUCTION
DOCUMENTAIRE)

Torggata 5, 0181 Oslo, Norway

elin@nordlysfilm.no · +47 21 55 0198

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de sa divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Solheim Expeditions et Nordlys Film Collective sont en discussion au sujet de l'Objet.

confidentialité
au
moins
aussi
protectrices
que
celles
du
présent
accord.
La
Partie
destinataire
demeure
responsable
de
toute
violation
commise
par ces
personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

moyennant
un
préavis
écrit de
trente
(30)
jours.
La
résiliation
ne
dégage
aucune
des
parties
des
obligations
nées
avant la
résiliation.
Les
obligations
de
confidentialité
de la
Partie
destinataire
survivent
à la
résiliation
ou à
l'expiration
et se
poursuivent
pendant
trois
(3) ans
par la
suite, à

l'exception
des
obligations
relatives
aux
informations
constituant
un
secret
commercial,
qui se
poursuivent
aussi
longtemps
que ces
informations
demeurent
un
secret
commercial
au
regard
du droit
applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Reco urs et mesur es injon ctives

Les
parties
reconnaissent
qu'une
violation
du
présent
accord
peut
causer
un
préjudice
irréparable
pour
lequel
des
dommages-
intérêts
constitueraient
une
réparation
inadéquate.
En
conséquence,
la
Partie
divulgateur
est en
droit de
demander
une
injonction
ou

toute
autre
réparation
équitable,
sans
avoir à
fournir
de
caution,
en plus
de tout
autre
recours
disponible
en droit
ou en
équité.

Le
présent
accord
n'accorde
aucune
licence
ni
aucun
droit de
propriété
sur les
informations
confidentielles,
ni
aucune
obligation
d'engager
une
relation
d'affaires
ultérieure.

Chaque
partie
conserve
tous les
droits
sur ses
propres
informations
confidentielles.

DROIT APPLICABLE

Lois d'Islande

JURIDICTION

Tribunal de district de Reykjavik

- En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR SOLHEIM
EXPEDITIONS

Solheim Expeditions

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR NORDLYS FILM
COLLECTIVE

Elin Bergstrom

PRODUCTRICE

Date

Solheim Expeditions — Service juridique

Hafnarstraeti 12, Reykjavik, Région de la capitale 101, Islande

expeditions@solheimexpeditions.com · +354 555 0123 ·

solheimexpeditions.com

Solheim Expeditions ehf. · Kt. 460207-1690 / VSK118742